

**DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 26 SEPTEMBRE 2022**

Objet : Sollicitation de subventions dans le cadre du Contrat de Proximité Yvelines 2020-2022

Rapporteur : Monsieur John COLLEEMALLAY

DATE DE LA CONVOCATION 20-09-2022	L'an deux mille vingt-deux, Le vingt-six septembre à vingt heures, Le Conseil Municipal, Légalement convoqué, s'est réuni en salle du Conseil Municipal, en Mairie, sous la présidence de Monsieur Stéphane GRASSET, Maire
DATE D'AFFICHAGE 20-09-2022	Présents : M. Stéphane GRASSET, Mme Céleste MESSINA-DOMINIONI, M. John COLLEEMALLAY, M. Bernard MILLION-ROUSSEAU, Mme Maguy RAGOT-VILLARD, M. Jean-Christophe HILAIRE, Mme Annie SAINCILY, M. Jean-Paul BIZEAU, Mme Pierrette MAZERY, Mme Elisabeth BERNIER-MORELLI, Mme Elisabeth VERLY, Mme Véronique HUYNH, Mme Karine LE BIHAN-ABRAMI, M. Hervé WIOLAND, M. Stéphane TOUVET, M. Dejan STANKOVIC, Mme Ayse CONNAN-BAYRAM, Mme Juliette ESPINOS, M. Christian GASQ, Mme Catherine LE DANTEC, M. Thierry HULLOT, M. Rémy JOURDAN, Mme Lorraine WEISS, Mme Odile GENOVA, M. Bruno GUILLON, Mme Isabelle BOURGEONNIER.
NOMBRE DE CONSEILLERS EN EXERCICE : 29 PRESENTS : 26 VOTANTS : 29	Excusés représentés : Mme Frédérique SARRAU donne pouvoir à Mme Pierrette MAZERY M. Frank MARQUET donne pouvoir à Mme Véronique HUYNH Mme Françoise GAULIER donne pouvoir à Mme Juliette ESPINOS
DATE DE LA PUBLICATION 06-10-2022	

Mme BERNIER-MORELLI Elisabeth est désignée secrétaire de séance à l'unanimité des conseillers municipaux présents au moment du vote.

Accusé de réception en préfecture
078-217801174-20221007-2022-09-26-08-DE
Date de télétransmission : 07/10/2022
Date de réception préfecture : 07/10/2022

VU le Code des Collectivités Territoriales,

VU la délibération n°2022-04-04/07 du 4 avril 2022 adoptant le budget primitif de la commune,

VU la délibération du Conseil départemental des Yvelines du 20 décembre 2019 adoptant le règlement du Contrat de Proximité Yvelines 2020-2022,

VU les pièces du dossier de demande de Contrat de Proximité Yvelines 2020-2022,

CONSIDERANT que la commune de Buc s'est engagée à participer pleinement à la transition écologique qui ouvre de nouvelles opportunités en termes d'attractivité, de relocalisation d'activités, de développement local, et d'amélioration de la cohésion sociale,

CONSIDERANT que la commune se doit d'être ainsi exemplaire, en premier lieu, sur ses propres services et équipements publics,

CONSIDERANT qu'une aide peut être sollicitée auprès du Conseil départemental des Yvelines, à hauteur de 40% du montant HT des opérations plafonnées à 2 500 000 € pour les opérations suivantes :

- Rénovation énergétique de l'école Louis Clément estimée à 1 121 959 € HT
- Ascenseur PMR de l'établissement le SPOT (Maison de la Jeunesse) estimé à 71 945 € HT

LE CONSEIL MUNICIPAL,

APRES AVOIR ENTENDU l'exposé de Monsieur John COLLEEMALLAY,

APRES EN AVOIR DELIBERE, A L'UNANIMITE,

ARRETE le programme définitif du Contrat de Proximité Yvelines + 2020-2022 et le montant des dépenses par opération, le plan de financement et l'échéancier de réalisation figurant au tableau annexé à la présente délibération,

SOLLICITE du Conseil Départemental des Yvelines les subventions fixées par la délibération susvisée,

S'ENGAGE A :

- réaliser les travaux selon l'échéancier prévu
- ne pas commencer les travaux avant la délibération du Conseil départemental (sauf par dérogation)
- maintenir la destination des équipements subventionnés pendant au moins dix ans
- présenter des opérations compatibles avec les documents d'urbanisme en vigueur
- demander au Département les panneaux d'information sur sa participation au moins quatre semaines avant l'ouverture des chantiers des opérations financées.

Le cas échéant :

Accusé de réception en préfecture
078-21780174202210072022-09-26-08-DE
Date de télétransmission : 07/10/2022
Date de réception préfecture : 07/10/2022

sur des terrains ou des bâtiments dont la commune (le

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Versailles dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le Représentant de l'Etat.

EXTRAIT CONFORME AU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

Visa de la Préfecture le : 07/10/2022

Rendu exécutoire le : 07/10/2022

Le Secrétaire de séance



Elisabeth BERNIER-MORELLI



Buc, le 5 octobre 2022

Le Maire

Stéphane GRASSET
« Signature électronique »

Accusé de réception en préfecture
078-217801174-20221007-2022-09-26-08-DE
Date de télétransmission : 07/10/2022
Date de réception préfecture : 07/10/2022

ANNEXE A LA DELIBERATION N°2022-09-26-08 :

Tableau financier Commune de Buc.

Opération(s)	Montant estimé HT	Montant plafonné	Subvention du Conseil Départemental	Autres financeurs	Part communale	Année de démarrage des travaux
Rénovation énergétique de l'école Louis Clément	1 121 959 €		448 783,6 €		673 175,4 €	2022
Ascenseur PMR de l'établissement le SPOT	71 945 €		28 778 €		43 167 €	2022
Total (le cas échéant)	1 193 904 €		477 561,6 €		716 342,4 €	

Accusé de réception en préfecture
078-217801174-20221007-2022-09-26-08-DE
Date de télétransmission : 07/10/2022
Date de réception préfecture : 07/10/2022

Acte à classer

2022-09-26-08

1

En préparation

2

Pour signature

3

Prêt à transmettre

4

En attente retour
Préfecture

5

> AR reçu <

6

Classé

Identifiant FAST : ASCL_2_2022-10-07T15-13-49.01 (MI240334731)

Identifiant unique de l'acte : 078-217801174-20221007-2022-09-26-08-DE ([Voir l'accusé de réception associé](#))

Objet de l'acte : Sollicitation de subventions dans le cadre du contrat de proximité Yvelines 2020

Date de décision : 07/10/2022



Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 7. Finances locales
7.5. Subventions

Acte : [2022-09-26-08.PDF](#)

Multicanal : Non

Groupe émetteur de l'acte : Signataire Grasset-Contrat plus 40 000

Classer

Annuler

Préparé

Date 07/10/22 à 14:54

Par [BORDIER Frederic](#)

Demande de signature

Date 07/10/22 à 14:54

Par [BORDIER Frederic](#)

Signé

Date 07/10/22 à 15:13

Par [GRASSET Stéphane](#)

Transmis

Date 07/10/22 à 15:13

Par [GRASSET Stéphane](#)

Accusé de réception

Date 07/10/22 à 15:19